

Table des matières :

Section 1 : Présentation et RGPD	1
Section 2 : Précisions méthodologiques	2
Section 3 : Vos informations personnelles	3
Section 4 : Votre structure	3
Section 5 : Votre équipe	5
Section 6 : Vos territoires d'intervention	5
Section 7 : Le public rencontré et les actions menées	7
Section 8 : Vos financements.....	9

Section 1 : Présentation et RGPD

Note de présentation

Le présent questionnaire a été élaboré par la CNAPE, en partenariat opérationnel avec le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), l'Association prévention spécialisée nationale (APSN) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), en vue de réaliser une cartographie complète des services de prévention spécialisée dans le pays.

Il s'adresse aux responsables des opérateurs de prévention spécialisée, gérés par des personnes publiques (départements, métropoles) ou par des personnes morales de droit privé (associations, fondations).

Le temps de remplissage moyen est de 15 minutes. Si vous ne disposez pas de la réponse à une question écrite en vert, ou que vous ne souhaitez pas répondre, il est possible de passer directement à la question suivante.

La plateforme donne la possibilité aux répondants de sauvegarder leurs réponses pour les compléter ultérieurement en cliquant sur le bouton "enregistrer". Puis renseigner une adresse électronique ou créer un compte. Pour poursuivre le remplissage, cliquer sur le lien reçu par mail.

Le questionnaire est ouvert jusqu'au 1er avril 2026.

La cartographie sera publiée à l'été 2026 sur un site dédié et accessible à tous.

Nous vous remercions pour le temps et l'investissement consacré à cette cartographie nationale de la prévention spécialisée.

Note d'informations Règlement général de protection des données (RGPD) :

Le traitement repose sur l'intérêt légitime de la CNAPE, conformément à l'article 6.1.f du RGPD, afin d'assurer le suivi, la qualité et la fiabilité de l'étude.

Dans le cadre de ce questionnaire, la CNAPE collecte certaines données personnelles concernant les répondants (Nom, prénom, fonction, courriel et téléphone professionnels). Ces données recueillies ont pour unique objectif de recontacter les répondants dans le cadre de l'étude, notamment pour clarifier ou compléter des informations, assurer le suivi des analyses et partager les résultats de l'étude. Toute utilisation à des fins de prospection, de constitution de fichiers adhérents, de communication institutionnelle hors-cartographie ou de transmission à des tiers est proscrite. Aucune donnée personnelle ne sera publiée, ni diffusée dans les livrables ou productions issues de l'étude. Conformément au principe de limitation de la conservation, la CNAPE procédera à la suppression des données personnelles collectées dans le cadre du questionnaire (nom, prénom, fonction, mail, téléphone) avant le 31 juillet 2026.

Aucune donnée nominative concernant les "jeunes" rencontrés ou accompagnés n'est collectée. Aucune donnée RH ni financière ne sera diffusée de manière nominative.

Les données recueillies concourront à la création d'un site web disponible à l'été 2026. Une carte y présentera les structures par commune d'intervention et leurs caractéristiques principales (nom, contact et statut juridique de la structure, collectivité compétente, territoire d'intervention, notamment) par fiches structures. Toutes les informations renseignées permettront de produire des statistiques agrégées au niveau départemental et national sur la prévention spécialisée dans le cadre de la rédaction d'un rapport anonymisé.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes de la CNAPE en charge de la réalisation et du suivi de l'étude. Elles ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément au RGPD, vous disposez des droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer ces droits en contactant : g.lacalmette@cnape.fr et secretariat@cnape.fr.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En poursuivant ce questionnaire, vous confirmez avoir pris connaissance des modalités de traitement de vos données personnelles.

Questions facultatives en vert

Section 2 : Précisions méthodologiques

Définition :

- On entend par structure une personne morale de droit privé (association, fondation) ou une personne publique (département, métropole, intercommunalité).
- On entend par service, une partie de la structure menant des missions de prévention spécialisée sur une partie du territoire d'intervention.
- Exemple pour une association :
 - Structure : ADSEA 77
 - Service : Coordination des équipes de prévention spécialisée (CEPS) Meaux - La Ferté
- Exemple pour une fondation :
 - Structure : Apprentis d'Auteuil
 - Service : Mayotte Mwelelano
- Exemple pour une collectivité gestionnaire :
 - Structure : Métropole du Grand Lyon
 - Service : Prévention spécialisée Vaulx-en-Velin
- Pour remplir ce questionnaire, j'atteste remplir des données concernant des missions de prévention spécialisée exercées au titre de la protection de l'enfance en 2025.
 - Oui
 - Non

Section 3 : Vos informations personnelles

- 1) Nom / prénom
 - Réponse courte
- 2) Mail
 - Réponse courte

3) Téléphone

- Réponse courte

4) Fonction au sein de la structure :

- Réponse courte

Section 4 : Votre structure

5) Nom de votre structure :

- Menu déroulant des structures recensées par département
- Autre

6) Il manque ma structure dans la liste du département. Spécifier laquelle :

- Réponse courte

7) Il manque une structure de prévention spécialisée sur la liste de mon département. Spécifier laquelle :

- Réponse courte

8) Statut juridique de ma structure (une seule réponse possible) :

- Association
- Fondation
- Conseil départemental (dont la Ville de Paris)
- Métropole
- Autre intercommunalité (communauté d'agglomération, communauté de commune...)
- Commune
- Autre

9) Année de création du service de prévention spécialisée au sein de ma structure.

Si la structure a été créée en même temps que le service de prévention spécialisée, remplir l'année de création de la structure.

- Menu déroulant par année.

10) Je remplis pour (une seule réponse possible) :

- Toutes les activités de prévention spécialisée de ma structure

- Un des services de prévention spécialisée de la structure

11) Si vous remplissez le questionnaire pour un service de prévention spécialisée parmi d'autres au sein de votre structure, précisez le nom du service :

- Réponse courte

12) Votre structure exerce-t-elle uniquement des missions de prévention spécialisée (une seule réponse possible) ?

- Oui
- Non

13) Mail de la structure.

- Réponse courte

Section 5 : Votre équipe

14) Nombre d'ETP de prévention spécialisée de la structure / du service de prévention spécialisée au 31 décembre 2025 (y compris directeurs, chefs de service et support).

- Réponse courte

15) Nombre d'ETP non-pourvus en raison de difficultés de recrutement

- Réponse courte

16) Nombre d'ETP éducatifs :

- Réponse courte

17) Parmi l'ensemble des ETP éducatifs, précisez le nombre d'ETP :

- Nombre d'ETP éducateurs spécialisés (titulaire d'un DEES, réponse courte)
- Nombre d'ETP éducateurs sportifs (titulaire d'un BPJEPS ou DEJEPS)
- Nombre d'ETP moniteurs éducateurs (titulaires d'un DEME), réponse courte
- Nombre d'ETP éducateurs techniques (titulaire d'un diplôme d'ETS, réponse courte)
- Nombre d'ETP assistants sociaux (titulaire d'un DEASS, réponse courte)
- Nombre d'ETP profil-médiateur exerçant des missions de prévention spécialisée (titulaire d'un certificat d'aptitude à la profession de médiateur)
- Nombre d'ETP psychologues (titulaire d'un master de psychologie, réponse courte)

- Nombre d'ETP conseiller en économie sociale et familiale (titulaire d'un DECESF, réponse courte)
- Nombre d'ETP sans diplôme
- Nombre d'ETP en alternance
- Autre (réponse courte)
- Nombre de bénévole (si mesuré)

Section 6 : Vos territoires d'intervention

18) Code.s postal(aux) de la commune ou des communes d'intervention :

- Réponse courte

Les questions 19, 21 et 22 mesurent l'échelle à laquelle la commande publique a délimité le mandat territorial d'intervention.

Attention aux doublons

Exemple : l'action de prévention spécialisée de ma structure est prévue à l'échelle d'un seul quartier. Remplir : quartier = 1 / commune = 0 / ultra-communal = 0.

Remplir l'échelle communale et ultra-communale uniquement si la commande publique ne précise pas de mandat territorial plus précis à l'intérieur de ces territoires.

Exemple : l'action de prévention spécialisée de ma structure est prévue à l'échelle d'une intercommunalité mais précise 4 quartiers d'intervention en son sein. Remplir : quartier = 4 / commune = 0 / ultra-communal = 0.

19) Nombre de mandats territoriaux à l'échelle du quartier.

- Réponse courte

20) Nombre d'ETP éducatifs sur ces quartiers.

- Réponse courte

21) Nombre de mandats territoriaux à l'échelle de la commune

- Réponse courte

22) Nombre de mandats territoriaux à l'échelle ultra-communale (intercommunalité, département...)

- Réponse courte

23) Combien de ces territoires concernent-ils des zones en QPV ?

- Réponse courte

24) Vos services disposent-ils de locaux accueillant des jeunes ? Si oui, combien ?

- Réponse courte

25) Combien de ces locaux sont situés à l'intérieur de territoires d'intervention ?

- Réponse courte

Section 7 : Le public rencontré et les actions menées

Définitions :

- “Jeune” rencontré : “jeune” sans demande formelle mais pour lequel un contact éducatif existe.
- “Jeune” accompagné : “jeune” pour lequel une démarche est engagée par l'équipe de prévention spécialisée sur la base d'une libre-adhésion avec *a minima* un entretien éducatif (action individuelle et/ou collective).
- Chantier éducatif rémunéré tel que défini par la circulaire DAS-DGEFP 99-27 du 29 juin 1999 inscrite dans la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions : un travail de courte-durée, rémunéré, déclaré par une association intermédiaire conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique et encadré par des éducateurs de la structure.
 - Exemples de chantiers éducatifs rémunérés : peinture d'escalier pour un bailleur, aide au déménagement du domicile d'un particulier, nettoyage d'espaces publics ou entretien d'espaces paysagers pour une collectivité territoriale.
- Action à dimension citoyenne et / ou bénévole : autres activités non-rémunérées à visée éducative.
 - Exemple d'actions à dimension citoyenne et / ou bénévole : chantiers, déménagements, non-rémunéré (appelés participatifs ou collaboratifs), aide au devoir, aide aux associations...

26) Nombre de “jeunes” rencontrés en 2025

- Réponse courte

27) Nombre de “jeunes” accompagnés en 2025 (dès le premier rdv)

- Réponse courte

28) Genre des “jeunes” accompagnés en 2025.

- Masculin
- Féminin
- Non-binaire

29) Quelle tranche d'âge d'intervention est-elle définie dans la commande des financeurs (réponses à choix multiples) ? :

- Pas de définition de la tranche d'âge d'intervention dans la commande des financeurs / pas de commande.
- Les enfants de moins de 10 ans
- Les enfants de 10 à 12 ans
- Les enfants de 12 à 16 ans
- Les jeunes de 16 à 18 ans
- Les jeunes de 18 à 21 ans
- Les jeunes de 21 à 25 ans
- >25 ans ou familles

30) Nombre de jours de chantiers éducatifs rémunérés mis en place en 2025

- Réponse courte

31) Nombre de jeunes concernés par ces chantiers éducatifs rémunérés en 2025

- Réponse courte

32) Nombre d'actions à dimension citoyenne et/ou bénévole réalisées en 2025

- Réponse courte

33) Nombre de séjours et / ou de camps éducatifs en 2025 (plus d'une journée)

- Réponse courte

34) Nombre de sorties éducatives à la journée (exemple : sortie au théâtre, au musée, au cinéma...)

- Réponse courte

35) Nombre d'animations de pied d'immeuble et/ou de proximité réalisées en 2025 (exemple : distribution de nourriture, de supports écrits...)

- Réponse courte

36) Autres types d'actions à valoriser

- Réponse courte

37) Sélectionnez les cinq principaux types de partenariats développés en 2025 :

- Education populaire
- Education nationale

- Soutien à la scolarité (hors-éducation nationale)
- Accès au droit
- Contrat de ville
- Insertion socio-professionnelle
- Lutte contre la délinquance, la tranquillité publique, la radicalisation
- Habitat / logement
- Accès aux mobilités
- Culture
- Sport et loisir
- Soutien à la parentalité
- Numérique
- Politiques de santé (dont addiction et éducation à la santé)
- Lutte contre l'exploitation sexuelle
- Handicap
- Collectif d'habitants

Section 8 : Vos financements

Précisions concernant la section financements et politiques publiques :

- Aucune donnée financière communiquée par le service ou par la structure ne sera diffusée publiquement. Seuls les agrégats budgétaires départementaux et nationaux seront consultables dans le cadre de la cartographie.
- Entrer le nombre demandé : par exemple cinq-mille = 5 000

38) Budget total des missions de prévention spécialisée en 2024, en milliers d'euros.

- Réponse courte

39) Budget total des missions de prévention spécialisée en 2025, en milliers d'euros.

- Réponse courte

40) [Sauf pour services publics] Qui finance la prévention spécialisée à titre principal ?

- Département
- Métropole
- Commune
- Autre

41) Qui finance la prévention spécialisée à titre accessoire ?

- Département (dont ville de Paris)
- Métropole
- Autre intercommunalité
- Commune
- Etat
- ARS
- CAF
- Région
- Financeurs privés
- Autofinancement
- Autre, préciser

42) Parmi les financements reçus en 2025, quelle est la part (en pourcentage, à la dizaine près) issue de financements hors protection de l'enfance :

- Réponse courte

43) Un document-cadre délimitant l'intervention de la prévention spécialisée (ex : schéma de la prévention spécialisée) a-t-il été rédigé (une seule réponse possible) ?

- Oui, il y a moins de 5 ans
- Oui, il y a plus de 5 ans
- Non

44) Si le document-cadre est accessible, merci de nous copier le lien.

- Réponse courte

45) Politiques publiques hors-protection de l'enfance auxquels sont rattachés les financements en 2025 (choix multiple) :

- Jeunesse
- Lutte contre la pauvreté et accès au droit
- Soutien à la scolarité
- Politique de la ville (contrats de ville notamment)
- Insertion socio-professionnelle
- Lutte contre la délinquance, tranquillité publique, radicalisation
- Habitat / logement
- Accès aux mobilités
- Culture, sport et loisir
- Soutien à la parentalité
- Politiques de santé (dont addiction, éducation à la santé)

- Lutte contre l'exploitation sexuelle
- Numérique
- Handicap
- Autre

46) Avez-vous des compléments d'informations ?

- Réponse longue